Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026052-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 23 avril 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.052

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL (partie en cours de séance. Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.053), Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Nelly COTTAIS (Pouvoir à Laurent MIGOT).

Secrétaire de séance : Charles JOUIN

Subventions 2026 aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves THILLOU, Adjoint en charge de la vie associative.

Monsieur THILLOU présente les propositions des commissions « Sport – Culture – Vie associative » et Finances, réunies les 7 et 21 avril 2026, à savoir :

Associations sportives et culturelles dont l'activité est présente sur la commune : maintien du montant de 50,00 € par licencié ou jeune de moins de 18 ans, domicilié sur la commune.

Judo Club	1 800.00 €
Badminton club GUICHEN/BOURG-DES-COMPTES	2200.00 €
US Bel Air BOURG-DES-COMPTES/CREVIN	3 500.00 €
Jazz Attitude	4 200.00 €
Tempo Tempo	1 750.00 €
NBJJA BDC	2 450.00 €
Poissons Marcheurs	300.00 €
GUICHEN/BOURG-DES-COMPTES Volley-ball	650.00 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026052-DE

Association « A P'tits pas » : financement de l'espace-jeux sur la base du principe de financement des associations sportives et culturelles maintien du montant de 50.00 € par enfant inscrit, domicilié sur la commune, soit 1 250.00 €.

Association « ICI » : maintien de la prise en charge des frais de vernissage de l'association sur la base de 50.00 € chaque et dans la limite de 10 vernissages par an (sur justification des frais).

Autres associations :

Club "La Joie de vivre"	351.00 €
Union des Anciens Combattants	180.00 €
Association Communale de Chasse (ACCA)	30.00 €
Association Communale de Chasse (ACCA) pour destruction de nuisibles (avec justification des prises en fin de campagne)	420.00 €
Comité des relations internationales des communes jumelées (CRIC)	388.00 €
ADMR du secteur de GUICHEN	1 736.00 €
Pétanque Bourgcomptoise (pour le fonctionnement)	3 472.00 €
US Bel Air BOURG-DES-COMPTES/CREVIN (ex-emploi jeune) dans le cadre de la convention signée avec le club	5 907.00 €
Badminton Club GUICHEN/BOURG-DES-COMPTES (emploi salarié) dans le cadre de la convention signée avec le club et la commune de GUICHEN	5 715.00 €
Badminton Club GUICHEN/BOURG-DES-COMPTES (déplacement emploi salarié) dans le cadre de la convention signée avec le club et la commune de GUICHEN	750.00 €
Parents école privée (APEL) pour une animation	360.00 €
Parents école publique (CHARIBARI) pour une animation	360.00 €
Amis de la Rivière Chereil	320.00 €
Association Mises aux Points	150.00 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026052-DE

S'agissant du sport de haut niveau, et conformément au règlement d'attribution des subventions adopté par délibération n° 2025.101 du 2 décembre 2025, il est proposé d'attribuer aux associations répondant aux critères soit le Badminton Club de GUICHEN/BOURG-DES-COMPTES et NBJJA BDC :

- Une subvention Club de Haut Niveau : 750.00 €
- Une participation aux frais de transport : la commune participe aux frais engagés par les clubs de haut niveau pour leurs déplacements lors de compétitions. Le montant total de cette participation est plafonné à 1 710.00 € par an (sur présentation de justificatifs uniquement). Le bilan et les justificatifs liés aux déplacements seront fournis par les clubs de haut niveau au terme de la saison sportive et au plus tard le 31 octobre de chaque année.

Les modalités de prise en charge des frais de transport sont détaillées dans le règlement d'attribution des subventions.

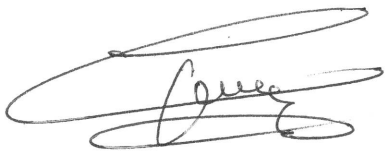
Il est précisé que les modalités de financement du sport de haut niveau ne sont valables que pour l'année en cours et pourront faire l'objet d'un réexamen chaque année.

Au terme de cet exposé, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Ayant des liens ou assurant des fonctions au sein de certaines associations subventionnées, les élus suivants n'ont pas participé aux débats, ni pris part aux votes : Messieurs Franck SEROUX, Eric DUVEAU, Mesdames Valérie DUVAL (via le pouvoir donné à Yves THILLOU), Klervi PAULET et Laëtitia MERRIEN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 18 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 18).

Extrait délivré conforme, le 30 avril 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Charles JOUIN
	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026052-DE